Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 31 mars 2026
Affichée / Publiée le 31/03/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	25
Absents :	**2**
Procurations :	2
Votants :	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260407-DCM07042026032-DE

LE SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX, Mathias JOLY.

EXCUSÉS : Agnès GODREUIL, Pierre PIRON.

PROCURATIONS : Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Raymond BLOUET.

OBJET : ARRET DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du 28 MARS 2026 (N°2026-032)

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal des délibérations du 28 mars a été transmis au conseil municipal, avec la convocation et la note de synthèse. Il soumet son arrêt au vote du conseil municipal.

Vu l'article L2121-15 du CGCT, et le règlement intérieur du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal arrête le procès-verbal des délibérations du conseil municipal 28 mars 2026 qui sera publié sur le site Internet de la ville, et affiché.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)